

- les opérations des secteurs exonérés de la TVA sont alignées sur celles dont les prix y sont assujettis.
- l'application de la TVA a engendré la pratique des factures fictives pour bénéficier de la déduction.
- d'autres assujettis profitant des défaillances de l'administration fiscale déclarent "néant" alors qu'ils sont en activité s'octroyant indûment le produit de la TVA.
- le bénéfice des franchises aboutit souvent à des ventes en l'état alors que le bénéficiaire est supposé faire une opération de transformation.

Les recouvrements au titre de la TVA ont été, selon les données de la DGI de 39,933 milliards de DA en 1992 dont 44% à l'importation. Le montant global a progressé de 13% en 1993 mais la part de la TVA à l'importation a été ramenée à 33%.

Cependant, en 1994, la TVA perçue à l'importation représente 94% de la TVA intérieure.

L'impôt sur le revenu global (IRG) appelle lui aussi quelques observations:

- le suivi du revenu et donc son imposition demande une centralisation de l'information sur ce revenu, ceci nécessite une fiabilité de l'information et son traitement par des moyens informatiques. Ces deux conditions ne sont pas encore réunies à la date du contrôle.
- l'imposition du revenu doit prendre en considération les particularités de constitution ou d'obtention de ce revenu afin d'atteindre le revenu le plus important. Ainsi, par exemple, au sud l'imposition porte sur le revenu de l'élevage qui est très difficile à cerner et moins important que celui des maquignons et des chevillards difficilement maîtrisable.
- le barème de l'IRG est le même pour toutes les catégories sociales quelle que soit la sincérité de leurs déclarations. Celles-ci restent dans l'ensemble minorées à l'exception des fonctionnaires et employés du secteur public économique. Cette uniformisation de barème sanctionnent négativement les revenus régulièrement déclarés.

Au plan statistique, la part des salaires dans l'IRG demeure importante avec 44,81% des impôts directs en 1993.

- enfin l'impôt sur les bénéfices (IBS) reste actuellement un impôt lié au secteur public caractérisé par des déficits souvent reportés, aussi est-il trop tôt pour juger de son impact.

Pour l'année 1992, sur un total des recouvrements (taux normal) de 2.939.711.378, le secteur public a contribué pour 75%, alors que pour le taux réduit (bénéfices réinvestis) le secteur privé a participé avec 14.698.744 à hauteur de 43%.

Le niveau des bénéfices réinvestis (1,18% des droits au taux normal) est jugé peu significatif par rapport aux objectifs attendus de cette incitation.

Cependant, les résultats des différents impôts en particulier l'IRG et l'IBS montrent que la méthode utilisée dans le calcul du taux de livraison ne permet pas toujours d'apprécier la réalité du rendement fiscal, car elle ne prend pas en considération l'augmentation du nombre d'articles dont le taux de variation est d'ailleurs calculé à part. Ainsi et, à titre d'exemple, le taux de variation des droits IRG pour les années 1992 et 1993 est de 1,81 d'après les statistiques; mais quand on inclut le nombre d'articles dans le calcul du rendement moyen de chaque année, le taux de variation diminue à 1,28.